

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juillet 2021

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchar, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Ducrocq, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

14 conseillers présents dans la salle du conseil en mairie

Absents excusés : Nicolas Stouvenot

En ouverture de séance, le Maire salue l'assemblée puis propose d'adopter l'ordre du jour; adoption à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du 03 mai 2021
2. Vente de terrain
3. Acceptation de terrains
4. Décisions budgétaires modificatives
5. Groupement de commande « assurances »
6. Motion en appui du syndicat d'électricité
7. Rapports d'activités (eau, assainissement, syndicat d'électricité)
8. Divers

2021 15°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 5 MAI 2021

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 mai 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 5 mai 2021.

2021 16°) VENTE DE TERRAIN

Le Maire rappelle la délibération du 5 février 2007 concernant l'achat d'une partie des parcelles 734, 735 et 844 section 11 auprès de M BOULANGER demeurant à 68660 Rombach le Franc, 46 rue du Général de Gaulle afin de créer quelques places de parking. Le nouveau propriétaire, M Schnepf Stéphane, désire réacquérir ce terrain. Le maire précise que depuis, le stationnement pour l'espace R Hestin, se fait sur l'ancien plateau sportif qui a été transformé en parking et que ces parcelles ne présentent plus d'intérêt pour la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de vendre les parcelles section 11 parcelles 863 de 0.32 a, 865 de 0.14 a, 867 de 0.21a soit au total 0.67a au prix de 6000 € (plan en annexe) à M Schnepf Stéphane, domicilié 46 rue du Gal de Gaulle à Rombach le Franc.
CHARGE le maire de signer les actes nécessaires à la vente de ces terrains.
PRECISE que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

2021 17°) ACQUISITION DE TERRAINS

Madame Grunenwald, dans ses dernières volontés, faisait état de céder gracieusement 3 parcelles au profit de la commune de Rombach le Franc. Le maire propose au conseil de suivre les dernières volontés de Mme Grunenwald et de se porter acquéreur de ces parcelles à l'euro symbolique, la commune prenant par ailleurs en charge les frais liés à cette acquisition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'acquérir auprès des successeurs de Mme Grunenwald Jeanne, 110, rue du gal de Gaulle à 68660 Rombach le Franc les parcelles 67 section 5 de 1.89 a, 90 section 13 de 19.08 a et 91 section 13 de 16.98 a au prix de 1 €.
DECIDE de prendre en charge les frais liés à ces acquisitions.
CHARGE le maire de signer les actes nécessaires à l'acquisition de ces terrains.

2021 18°) DBM n°1 BUDGET CAMPING

Afin de rectifier deux erreurs la première concerne un numéro de compte inexistant dans la nouvelle nomenclature M4 du budget camping et la deuxième concerne une erreur de frappe, le percepteur nous demande de rectifier notre délibération n ° 2021/08 du 20 mars 2021, vote du budget camping 2021,
D'une part, par un virement de crédit en recettes de fonctionnement du compte 7362 au compte 753 pour un montant de 300.00 €
D'autre part, par un virement de crédit en recettes d'investissement du chapitre 040 au chapitre 001 pour un montant de 29 750.00 €
Le percepteur nous demande également de régulariser les excédents ; Ces derniers doivent être reportés au budget camping 2021, au centime près.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
DECIDE, pour la section de fonctionnement du budget camping de virer
Du compte 7362 taxe de séjour (inexistant dans la nomenclature M4)
Au compte 753 taxe de séjour un montant de 300.00 €
DECIDE, pour la section d'investissement du budget camping de virer
Du chapitre 040 amortissement au chapitre 001 excédent reporté d'un montant de 29 750.00 euros
DECIDE, afin de régulariser les excédents reportés de 2020, pour la section de fonctionnement du budget camping de virer du chapitre 75 au chapitre 002 un montant de 94,92€
En ce qui concerne la section d'investissement du budget camping
DECIDE d'effectuer une ouverture de crédit en dépenses d'investissement au chapitre 16 remboursement d'emprunt pour 40.57€ et en recettes d'investissement au chapitre 001 excédent reporté pour 40.57€

2021 19°) ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES MARCHES D'ASSURANCE

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la démarche de mutualisation initiée entre l'intercommunalité et ses communes membres, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour les marchés d'assurances régi par les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Ce groupement de commandes a pour objet de permettre la passation et la signature d'un marché public de prestations d'assurance composé des contrats suivants :

- Assurance responsabilité civile
- Assurance protection fonctionnelle
- Assurance protection juridique
- Assurance flotte automobile
- Assurance dommages aux biens et risques annexes

Une convention constitutive de ce groupement définit les modalités de fonctionnement du groupement avec les membres volontaires.

Ce groupement sera coordonné par la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Les principales dispositions de cette convention de groupement de commandes sont annexées à la présente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance des membres volontaires ;

DECIDE l'adhésion de la commune de Rombach le Franc à ce groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance ;
CHARGE le Maire de notifier la présente délibération au Représentant Légal du Coordonnateur ;
AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la consultation et aux contrats d'assurance ;

2021 20) MOTION RELATIVE AU PROJET « HERCULE »

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le syndicat d'électricité et de gaz du Rhin auquel la commune de Rombach a délégué la compétence pour la distribution publique d'électricité, a délibéré le 16 février 2021, sur la motion adoptée par le conseil d'administration de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régie (FNCCR) et relative au projet « HERCULE ». Le projet de restructuration d'EDF, baptisé « Hercule » doit conduire à la création de 3 entités distinctes :

- le nucléaire serait logé dans une société dite « Bleue » ;
- l'hydroélectricité de couleur « Azur », serait une filiale de « Bleue » ;
- EDF « Vert » regrouperait les activités commerciales du groupe, celles d'Enedis et les énergies renouvelables.

L'ouverture d'EDF « Vert » à un actionariat privé pourrait casser la dynamique d'investissement d'Enedis, affecter la qualité des services publics de distribution qui lui sont confiés par les collectivités concédantes, et conduire à un renchérissement du prix de l'électricité pour financer les versements de dividendes aux nouveaux actionnaires privés.

Christian Pion communique au conseil les points abordés lors de sa participation à la réunion du syndicat d'électricité. La mission : aménagement des réseaux – enfouissement des lignes etc.. ;

Son rôle est important, assez complexe. Création d'une commission pour rendre cela plus transparent

La Fédération Nationale a pris une motion contre la création du projet Hercule (Principe de libéraliser le marché Mise en place de tarifs concurrentiels) et demande aux communes d'épauler le syndicat qui constitue un véritable contre poids contre les géants de la distribution d'électricité.

Pour notre commune, le syndicat a pris en charge l'enfouissement des lignes HTA traversant le camping jusqu'à l'AURORA. Dans le futur, le syndicat sera en charge de mettre en place des bornes électriques pour recharger les véhicules.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE la motion prise par la FNCCR ci jointe en annexe ;

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération au Président du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin ;

2021 °) PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITE (eau, assainissement, syndicat d'électricité)

Le Maire expose aux conseillers le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (dit « RPQS »).

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité, c'est un document public qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

Jean-Marc GRASSLER est le représentant de la commune au sein du SDEA. Il fait part du bon état du réseau, pratiquement plus de fuite. Les services techniques suivent régulièrement la relève des compteurs en sorties des réservoirs. Une grosse fuite a été détectée au niveau de la borne incendie à la Vaurière en fin 2020 et remise en état depuis. Les résultats financiers sont juste équilibrés. Concernant l'assainissement, des travaux de remise en état de la STEP. Le SDEA teste régulièrement les eaux de la station d'épuration pour vérifier la présence du coronavirus.

Même démarche concernant le rapport du syndicat d'électricité et de gaz du Rhin.

Le conseil municipal

PREND ACTE de la présentation des rapports d'activités de l'année 2020 du SDEA concernant l'eau et l'assainissement et du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin.

DIVERS

1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)

Pas d'information

2. Informations diverses

Mardi 13 juillet 2021 – cérémonie au monument aux morts à 20h suivie d'une animation sur la place des fêtes organisée par la commune avec feu d'artifice vers 23h.

L'ADT (Alsace Destination Tourisme) propose d'organiser une journée « col à vélos » le 29 août 2021.

Le Col de Fouchy sera fermé à la circulation motorisée, sur le principe le maire donne son accord.

Des animations sont prévues de part et d'autre et au sommet du Col.

Il informe également le conseil d'une nouvelle embauche à temps plein au sein de la commune à partir du 1^{er} juillet. Le profil du poste est la gestion et l'entretien du camping et de la salle polyvalente ainsi que l'entretien des locaux communaux (école, mairie, couarail).

Suite à l'AG de la société de pêche à laquelle participait le Maire, la société prévoit quelques travaux au niveau de l'étang avec un besoin en bois. Le maire a vu avec le garde forestier Sylvain MORA afin de faire scier environ 10 m³ de bois pour faire des planches, plots, madriers, poteaux etc... pour les besoins des services techniques, des associations et des privés.

Un arpentage Rue des Battants est également prévu afin de régulariser l'emprise de la voirie communale.

L'espace R Hestin accueille à nouveau des séances de cinéma. L'acoustique de la salle pose problème au niveau du son. Le projet d'amélioration figure au budget. Jean-Luc FRECHARD fait part que rdv est pris avec l'entreprise pour la pose de panneaux absorbants.

3. Tour de table

Alain Larchevêque informe le conseil que le clapet de décharge situé en bas de la rue de l'Eglise est bloqué.

Mathieu LEJAY communique que le site de ROMBACH LE FRANC est en ligne.

Armelle WILLEMIN informe le conseil qu'elle a assisté à la réunion de la RIT au cours de laquelle s'est posée la mise en place de haut débit sur tout le territoire. Jean Luc Fréchard précise que des solutions par satellite existent avec des offres commerciales devenant intéressantes.

Valentin MARCHAL signale que la ligne électrique est à terre à Voulhimont et que le mur qui retient la route dans le virage Elchinger côté pré est à refaire. Prévoir un enrochement.

Plusieurs Rombéchats ont demandé à Pascaline LOTZ si les chèvres n'étaient pas dans le Rain de l'Annot à cause des chiens ; Le maire répond que pour l'instant M. WALTER n'a pas fait savoir quand aura lieu la transhumance, le fourrage est abondant cette année. Par ailleurs, il est très satisfait de la façon dont les choses se sont passées l'an dernier.

Lynda DUCROCQ transmet la demande du neveu de Mme OBRECHT Irène au 23 rue du Gal. de Gaulle qui voudrait une place de stationnement pour pouvoir se garer devant chez elle. Le maire propose de prendre contact avec celui-ci. Elle déplore également qu'il n'y ait pas eu plus de communication concernant les séances de cinéma qui ont repris la semaine dernière. Le maire explique que le redémarrage s'est fait rapidement et effectivement sans grande communication. Voir à la rentrée prochaine pour reprendre une diffusion régulière le mardi soir et le mercredi après-midi. Jean-Marc Grassler s'est intéressé pour la diffusion en format numérique.

Elle pose la question de l'avancement du parking de l'ancienne scierie, le maire répond que c'est en cours mais avec l'enlèvement des grumes et terres décalé pour des raisons pratiques.

Christian PION a assisté à la réunion culture, bon avancement de la politique culturelle dans la vallée avec élaboration d'une convention pour le financement des projets. Il rappelle que la compagnie caravane s'est installée dernièrement dans le Val d'Argent pour une durée de 8 jours où ils ont proposé un spectacle « l'Epicierie Artistique ».

Jean-Luc FRECHARD informe que le bulletin communal arrivera courant du mois de juillet et sera distribué aux habitants.

Il a également assisté à l'AG du CARF qui s'est tenu le 30 juin dernier

Plus de demande de parole, la séance est levée à 22h.

prénom	nom	Signature
Jean Luc	FRECHARD	
Roselyne	DIAZ - ROVIROSA	
Armelle	MAURER WILLEMIN	
Bernard	KRIEGER - JOLY	
Valentin	MARCHAL	
Nicolas	STOUVENOT	Absent excusé
Mathieu	LEJAY	
Pascaline	LOTZ	
Marc	SCHEIDECKER	
Lynda	DUCROCQ	
Marie - Lyne	TURRA	
Jean Marc	GRASSLER	
Pascal	HESTIN	
Christian	PION	
Alain	LARCHEVEQUE	